Lobbies : affronter l'intimidation

Quel chercheur soucieux de l'intérêt général ne souhaite pas porter à la connaissance des populations concernées les résultats des travaux susceptibles d'avoir un impact en termes de santé publique ?

Pierre Meneton, chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), a choisi d'alerter sur les conséquences cardiovasculaires néfastes de la consommation excessive de sel (1).

Les nombreuses recommandations internationales contre l'excès de sel alimentaire sont convergentes : nécessité d'informer les consommateurs sur les dangers d'un apport trop élevé en sel, étiquetage systématique de la teneur en sel des aliments, etc. (1,2,3,4). Mais dans l'ensemble elles sont pour l'instant restées lettre morte en France (1).

Désinformation à contrecarrer. **Pierre Meneton a ainsi été amené à dénoncer les propos émis par des sources liées aux producteurs de sel, la frilosité des pouvoirs publics sous influence des lobbies agroalimentaires, l'absence de réglementation contraignante telle qu'un étiquetage systématique des produits alimentaires (nous reviendrons sur ce lobbying dans un futur numéro) (1,5).**

Voilà qui l'a conduit en 2008 devant les tribunaux, pour une plainte en diffamation portée par l'industrie du sel via le Comité des Salines de France, pour avoir dit que « *le lobby des producteurs de sel et du secteur agroalimentaire industriel est très actif. Il désinforme les professionnels de la santé et les médias* » (6).

Un droit et un devoir d'informer. **Loin de se laisser intimider, Pierre Meneton a décidé de faire de ce procès une tribune. Il a été suivi par le tribunal, qui a rappelé qu'on n'attend pas des lobbies autre chose que la défense de leurs intérêts particuliers. Le tribunal a souligné que susciter le débat de bonne foi à la façon de Pierre Meneton était un droit, et même un devoir légitime pour un chercheur (a)(7).**

C'est un soutien réconfortant à l'analyse scientifique indépendante.

L'exemple de ce chercheur combatif est à suivre, sans attendre une loi pour la protection des "lanceurs d'alerte" (8). Soignant ou chercheur, chacun, dans son domaine, peut lutter avec succès contre la désinformation et les intérêts particuliers. À condition de construire des dossiers solides, et de s'organiser pour ne pas rester seul.

La revue Prescrire

a- Témoignage direct : des membres de l'équipe Prescrire assistaient à l'audience.

1- Meneton P "La lutte contre l'excès de sel alimentaire" *Rev Prescrire* 2004 ; **24** (248) : 232-233.
2- Prescrire Rédaction "Hypertension artérielle de l'adulte. Des repères pour réduire la morbidité et la mortalité cardiovasculaires" *Rev Prescrire* 2004 ; **24** (253) : 601-611 + **25** (257) : II de couverture.
3- Prescrire Rédaction "Alimentation des enfants : des salières sur la table de la cantine scolaire ?" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (259) : 236.
4- Prescrire Rédaction "Sel et évènements cardiovasculaires" *Rev Prescrire* 2007 ; **27** (290) : 927.
5- Cattan P "Scandale alimentaire. Sel : le vice caché" *TOC* du 18 mars 2006 : 14-15.
6- AFP "Les méfaits du sel sur la santé au centre d'un procès en diffamation" Dépêche du 31 janvier 2008 : 1 page.
7- AFP "Les producteurs de sel perdent leur procès contre un chercheur de l'Inserm" Dépêche du 13 mars 2008 : 1 page.
8- AFP "Des scientifiques demandent la protection des "lanceurs d'alerte"" Dépêche du 29 janvier 2008 : 1 page.

Téléchargé sur prescrire.org le 06/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement